BC-14/27 : Date et lieu des prochaines réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

*La Conférence des Parties*

1. *Décide* d’accepter l’offre du Gouvernement kényan, qu’il remercie, d’accueillir les prochaines réunions des conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l’objet d’un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui se tiendront en 2021 au siège du Programme des Nations Unies pour l’environnement, à Nairobi, et convient par conséquent de convoquer à Nairobi du 17 au 28 mai 2021 des réunions consécutives, sous réserve de la conclusion d’un accord de siège entre le Gouvernement du pays hôte et le Secrétariat ;

2. *Décide* qu’au cours des réunions se tiendront, s’il y a lieu, des séances conjointes portant sur des questions d’intérêt commun ;

3. *Décide également* qu’au cours des réunions se tiendra un débat de haut niveau limité à une durée maximale d’un jour ;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de faciliter, sous réserve de la disponibilité de ressources, la tenue de réunions régionales destinées à appuyer les processus préparatoires régionaux, en coordination avec d’autres réunions régionales, afin d’aider les Parties à préparer les réunions consécutives ;

5. *Invite* les Parties à se proposer d’accueillir les réunions des conférences des Parties qui se tiendront en 2023, si possible avant le 31 mars 2021, de sorte que les conférences des Parties puissent les examiner à leurs réunions en 2021.